

MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 8
Absents : 5
Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq

Le mardi trente septembre

Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le lundi 08 septembre 2025

Présents : M. Christian VIGNERIE (Maire), M. Jean MAYNARD, Mme Maryse THOMAS (Adjoint), Mme Claudette LORGUE, Mme Élodie FEIFER, M. Pierre FABRE, M. Jean-Luc RESTOUEIX, Mme Marie-Lyne COIFFE

Absents excusés : Mme Frédérique GODART, Mme Michelle MOREL (qui a donné procuration à Mme Maryse THOMAS), M. Jacques JAVELAUD (Adjoint) (qui a donné procuration à M. Christian VIGNERIE)

Absents : Mme Daria PIEKARCZYK, M. Laurent MOREAU

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc RESTOUEIX

029/2025 – RÉHABILITATION BÂTIMENT COMMUNAL RUE ALPINIEN BOURDEAU – DEMANDE SECONDE TRANCHE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

Suite à la prorogation d'une année de la validité de la première tranche de subvention départementale, attribuées à la Commune en juin 2024, consistant en :

- 30 000 € pour la réhabilitation du bâtiment communal et du parking attenant ;
- 6 000 € pour l'aménagement d'un logement locatif social dans le bâtiment communal ;

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de solliciter la 2ème tranche lors de l'ouverture de la plateforme de soumission des projets du Conseil Départemental.

Pour rappel, la collectivité envisage d'installer différents services, ce bâtiment serait donc au centre de la dynamique du bourg. Il comportera également deux logements T3 :

- Un logement locatif de 88,03 m² ;
- Un logement d'urgence en duplex de 60,5 m².

Il serait composé des espaces suivants :

↓ **Au rez-de-chaussée**

- Un local poubelles ;
- Des halles couvertes avec un local ménage ;
- Un bureau de permanence des services publics ;
- Une chaufferie ;
- L'entrée du logement locatif ;
- Une salle des associations de 29,33m² ;
- Entrée de plain-pied dans le séjour-cuisine du logement d'urgence avec WC séparés.

🏠 **Au premier étage**

- Grande terrasse attenante au logement locatif ;
- Séjour-cuisine suivi de la salle d'eau avec WC séparés ;
- Deux chambres ;
- Les deux chambres du logement d'urgence avec salle d'eau, WC séparés.

🌳 **À l'extérieur**

- Une allée le long du bâtiment afin d'accéder à la salle des associations et au logement d'urgence, trois places de parkings dédiées ;
- Conservation du grand espace vert à l'arrière du bâtiment.

Le coût global des travaux est évalué à **866 250 € HT soit 1 039 500 € TTC ;**

Étude de maîtrise d'œuvre : **94 400 € TTC ;**

Étude Defretin : **12 798 € TTC ;**

Étude Énergethik : **21 840 € TTC**

Étude SPS Apave : **20 000 € TTC ;**

Étude de sols AlphaBTP : **4 338 € TTC ;**

Frais annexes : **10 662 € TTC.**

Les secondes tranches (source contrat territorial département, programmation 2024) sont de :

- 130 000 € pour la réhabilitation du bâtiment communal et du parking attenant ;
- 6 000 € pour l'aménagement d'un logement locatif social dans le bâtiment communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet ci-dessus désigné ;
- 2) Sollicite l'attribution de la 2^{ème} tranche d'aides financières auprès :
Du Conseil Départemental ;
- 3) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025 ;
- 4) Dit que les crédits seront inscrits au budget communal 2026 ;
- 5) Dit que le coût de ce projet sera financé en partie par des emprunts et par les fonds propres de la commune ainsi que par le biais des aides demandées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/10/2025, et de la publication le 08/10/2025.

Le Maire,

VIGNERIE 

